



Ecole Laïque 35

S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Bulletin aux adhérents

N° 153 - 16 décembre 2022

RENNES PIC
Ecole Laïque 35
SNUDI Force Ouvrière
35 Rue d'Echange
35000 RENNES



Déposé le 16 décembre 2022
A distribuer avant le 22 décembre 2022

Élections 2022 - FO toujours en place

En **Ille-et-Vilaine**, la participation est en hausse : quasiment 49 % (44,81% en 2018). **Nos résultats restent stables avec 213 voix** (soit + 12 voix par rapport à 2018). C'est le signe que les PE font toujours confiance à FO. Nous obtenons ainsi 10,56% des voix ce qui nous permet de conserver 1 siège en CAPD (5 pour le Snuipp-FSU qui en perd 1 au profit de l'UNSA(2), CGT/SUD 1, CFDT 1)

Sur l'**académie de Rennes**, pour le Comité Social d'Administration académique, **FO progresse en voix et conserve son siège. FO est 3ème derrière l'UNSA à 4 voix près**. Malgré ce bon résultat, nous avons quelques regrets de ne pas passer devant ce syndicat d'accompagnement qui a tout de même déclaré lors de cette cérémonie des résultats « Ce n'est plus la peine de se battre pour les postes, il n'y a personne à mettre dessus ». A FO, nous refusons ce discours conventionnel et nous invitons toutes les écoles à nous remonter leur situation pour défendre leur dossier lors du CTSD carte scolaire qui aura lieu en janvier. La bataille s'annonce particulièrement rude au vue des centaines de postes qui seront supprimés dans le premier degré.

Les AESH ont aussi voté FO, nous avons conservé notre siège à la CCP AESH/AED et nous aurions pu en obtenir un deuxième. A égalité de voix avec la FSU, nous perdons au tirage au sort !

Nationalement, pour le **Comité Social d'Administration ministériel**, nous **confortons les 2 sièges**. La FNEC-FP FO reste la 3ème organisation dans l'Education Nationale. La FSU perd 6163 voix, et l'UNSA 10647 voix. FO maintient sa première place d'organisation confédérée dans l'Education nationale dans un contexte où FSU, UNSA et CFDT perdent des milliers de voix.

Nous remercions tous les adhérents, et sympathisants, qui par leur voix, ont apporté leur contribution à ces résultats. Votre soutien renforce notre détermination à poursuivre dans la voie que nous avons tracée : défense inconditionnelle de l'école publique laïque et des conditions de travail de ses enseignants, PsyEN et AESH, défense de l'enseignement spécialisé, défense des garanties statutaires, défense de vos droits, pour un vrai statut un vrai salaire pour les AESH, en toute indépendance, toujours.

Nous avons aussi une pensée pour les dizaines de collègues PE et AESH qui n'ont pas pu voter FO en raison des dysfonctionnements, des bugs et autres problèmes techniques.

Rennes, le 9 décembre 2022

Sommaire

- p.1 : Élections 2022
- p.2 : Carte scolaire
- p.3 : Fiche rentrée 2023
- p.4 et 5 : CHSCT
- p.6 : Le SNUDI-FO progresse
- p.7 : Bulletin d'adhésion
- p.8 : Retraites, salaires, statuts

Dotation en postes dans l'académie : 2023, année noire pour l'Ecole Publique ?

La dotation budgétaire en postes dans les différentes académies est tombée lors du Comité Technique Ministériel du 13 décembre, voici celle de notre académie :

- Dans le premier degré : - **60 postes** (- 667 nationalement)
- Dans le 2nd degré : - **30 postes** (- 481 nationalement)
- Seulement **2 créations de postes** chez les personnels administratifs débordés
- Pas d'information précise sur le recrutement d'AESH.

Un sabrage annoncé dans l'académie de Rennes !

Ces chiffres laissent craindre le pire pour les mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2023 avec des dizaines de fermetures de classes prévisibles. Pour rappel, l'an passé la dotation académique de 0 poste avait conduit à la fermeture d'une soixantaine de classes en Ille-et-Vilaine.

Alors que tout manque, que les remplacements ne sont pas faits, que l'on recourt aux contractuels précaires, que des postes sont non pourvus, le Ministre et ses représentants locaux osent encore supprimer des postes.

Ces mêmes responsables locaux vont encore nous servir la même chanson des baisses d'effectifs. Or, il faut savoir que les inspecteurs de l'Education nationale revoient de manière autoritaire à la baisse les prévisions des directeurs et directrices. Les enfants de 2 ans sont ainsi mis au ban des écoles car comptabilisés partiellement dans les effectifs au grand profit de l'école privée.

Alors, pour le SNUDI-FO 35, la cause des dysfonctionnements de l'Education Nationale n'est pas à chercher du côté des enseignants absentéistes ou du côté de l'épidémie de grippe, ou encore du côté des organisations syndicales, mais bien dans les choix budgétaires que le gouvernement a fait passer à coup de 49-3 répétés.

Un CSA académique (comité social d'administration) se tiendra en janvier pour définir la répartition des moyens dans les départements (35, 22, 29,56). En tout état de cause, et comme à son habitude, **le SNUDI-FO 35 mettra tout en œuvre, pendant les instances, mais surtout en amont, pour défendre les dossiers qui lui seront confiés, et aider à l'organisation de la défense des écoles.**

Le SNUDI-FO 35 invite les écoles qui revendiquent une ouverture, ou qui craignent une fermeture suite à une baisse d'effectifs, à **compléter la fiche de suivi du syndicat** (en page 3 de ce bulletin).

Si vous préférez, vous pouvez simplement télécharger la fiche (formulaire à remplir) en lien suivant : https://data.over-blog-kiwi.com/1/20/78/36/20221215/ob_23efa4_fiche-rentree-2023.odt et l'envoyer par mail au syndicat (snudifo35@orange.fr) ou nous appeler directement (06 43 03 93 67).



SNUDI-FO 35
35 rue d'échange
35 000 Rennes

☎ 02 99 65 36 63

06 43 03 93 67

✉ <mailto:snudifo35@wanadoo.fr>

(cochez les cases)

- Maternelle Élémentaire Primaire
 REP/REP+ RPI école rurale

Ecole :

Commune :

Circonscription :

☎

✉

Situation actuelle (2022-2023)

Classes hors dispositifs particuliers :

| Nombre de classes | Nombre d'élèves | Nombre d'élèves/classe |
|----------------------|----------------------|------------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

| Enfants sur liste d'attente qui n'ont pas pu être accueillis | TPS | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Dispositifs particuliers (cochez les cases) :

- ULIS Plus de maîtres que de classes Moins de 3 ans

Classe bilingue

Effectif :

Nombre de classes :

UPE2A

Effectif :

Nombre de classes :

Autre :

Situation à la rentrée prochaine (rentrée 2023)

- Demande d'ouverture Crainte de fermeture (cochez la case adéquate)

Classes hors dispositifs particuliers :

| TPS | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Total | Nombre d'élèves / classe* |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

* avec le nombre de classes actuel

Créations de dispositifs particuliers envisagées :

(précisez le type et le nombre d'élèves)

Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail : RSST et inclusion scolaire

Le nombre de fiche RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) est en très forte augmentation depuis la rentrée 2022.

Si les premières fiches rédigées en tout début d'année scolaire faisait état de la difficulté des collègues à organiser leur année en raison de la nomination très tardive sur les postes de complément de service, très rapidement les fiches en lien avec l'inclusion des élèves à besoins particuliers (avec ou sans reconnaissance de droit MDPH) sont apparues. Au 12 décembre 2022, 607 fiches rédigées depuis la rentrée dont 533 (87%) concerne le premier degré.

La très grande majorité des fiches ainsi rédigées est en lien avec les risques psychosociaux (79 %) et en particulier les exigences émotionnelles (245 fiches « exigences émotionnelle élève »). La plupart de ces fiches relatent les difficultés d'élèves à besoins particuliers. En milieu ordinaire, les enseignants n'ont pas les moyens de répondre aux besoins de ces élèves !

Ainsi, plus de 100 fiches font explicitement référence à des cas relevant de la MDPH. Illustrant bien que l'octroi d'une aide humaine n'est pas un remède miracle et ne permet pas toujours une scolarisation satisfaisante en classe ordinaire. Beaucoup d'AESH sont nommées pour palier le manque de places en structures spécialisées, il en résulte beaucoup de souffrance dans les écoles : pour les élèves dont les besoins ne sont pas respectés et pour les adultes (enseignants comme AESH) qui sont maltraités par l'institution, agressés moralement voire physiquement par les élèves et/ou les familles.

De plus, il peut s'écouler beaucoup de temps entre le moment où l'équipe enseignante sur le terrain identifie une difficulté et celui où l'institution scolaire propose une solution. Et encore plus de temps, pour que les droits à compensation accordés par la MDPH soient effectifs, en particulier au regard de la difficulté à recruter des AESH.

Le Registre Santé et Sécurité au Travail est le seul outil permettant aux enseignants de faire part des difficultés rencontrées dans le cadre de leur travail et de l'impact de ces dernières sur leur santé.

Il faut donc s'en saisir avant que la situation ne devienne intolérable et mette en danger votre santé. L'administration, et en premier lieu l'IEN de circonscription, doit prendre connaissance des fiches rédigées et apporter une réponse aux difficultés exposées.

Un RSST est présent dans chaque école. Il a pour destinataire l'administration qui est garante des droits des personnels en termes d'hygiène, de santé et de sécurité. La procédure est dématérialisée pour les personnels de l'Education Nationale ce qui a pour avantage l'accès à ces fiches par tous les syndicats représentatifs du personnel (FO est représentatif et a un siège en CSA).

Quand on rédige une fiche SST, juridiquement, c'est la hiérarchie qui est responsable d'un futur accident (et non plus l'enseignant). Il faut donc se saisir de cet outil auquel les fonctionnaires ont encore accès :

des insultes, des menaces, des coups,... de la part de parents ou d'élèves doivent automatiquement être signalés par le biais du RSST.

Il en va de même des cas de harcèlement de la part d'un IEN.

Tout le personnel intervenant sur l'école peut remplir le RSST :

- ✓ les enseignants et les AESH rédigent une fiche SST via l'application sur Toutatice, elle parvient automatiquement à l'IEN ;
- ✓ les ATSEM ou les personnels du périscolaire rédigent une fiche papier et l'envoient à la mairie.

Une fiche SST peut être rédigée et signée par une ou plusieurs personnes, voire par toute une équipe. Il est préférable d'adresser une copie du dossier RSST au syndicat afin qu'il puisse suivre la situation. L'IEN, en tant que chef de service, a l'obligation de répondre **en apportant une solution**.

Important :

- ✓ Renseigner le RSST, ce n'est pas simplement remplir une fiche SST. Il est important de conserver tous les documents pertinents (lettres de menaces, IP...).
- ✓ Pour remplir la fiche, il s'agit de rester factuel (décrire la situation le plus objectivement possible et ne pas nommer les personnes -cf l'avertissement à l'ouverture du registre-).
- ✓ Si plusieurs fiches sont rédigées pour une même situation elles peuvent être numérotées pour plus de clarté (exemple : élève A n°1, élève A n°2, ...) cela permet de bien signifier qu'il s'agit du même cas en respectant l'obligation de discrétion vis-à-vis des personnes.
- ✓ En revanche, dans la conclusion, il convient de faire apparaître clairement les conséquences sur votre sécurité (coups, menaces, ...) et votre santé. Il peut être utile d'échanger avec votre médecin pour trouver les mots justes, en particulier sur les impacts psychologiques et leur manifestations physiologiques (troubles du sommeil, de l'appétit, appréhension à se rendre au travail, troubles liés au stress, crise d'angoisse, ...).
- ✓ Dans la conclusion vous pouvez également poser clairement des questions (par exemple quand l'élève A quitte la classe, je dois le suivre pour m'assurer de sa sécurité et laisser ma classe sans surveillance ou rester avec ma classe et laisser l'élève sans surveillance).
- ✓ Si la situation n'avance pas après plusieurs fiches, il est possible de faire une demande d'audience avec l'IEN ou le DASEN, d'où l'importance de garder tout documents relatifs à la situation. Si un incident survient chaque jour, ne pas hésiter à envoyer une fiche SST par jour.

Pour renseigner le registre, se connecter à son bureau Toutatice et cliquer sur l'icône RSST :

The image shows a grid of service tiles from the Toutatice platform. The tiles are arranged in three rows and three columns. The 'Registre Santé et Sécurité au Travail' tile, which includes an icon of a hand pointing to a warning sign on a tablet, is circled in black. Other visible tiles include 'I-Prof', 'Le chat', 'Listes de diffusion de l'académie de Rennes', 'Lumni enseignement', 'm@gistère', 'Mer&Enseignements', 'Mes Dossiers d'école', and 'Rendez-vous de Renater'.



Progression considérable de Force Ouvrière dans le 1er degré ! Le message adressé au gouvernement et au ministre est clair et net !

Les élections professionnelles dans la Fonction publique et dans l'enseignement ont rendu leur verdict.

Dans l'Education nationale, la FNEC FP-FO conforte ses deux sièges au CSA ministériel en progressant en voix et en pourcentage alors que la FSU perd 6.000 voix et que le SE-UNSA perd 10.000 voix.

Dans le 1^{er} degré, le SNUDI-FO progresse de manière considérable :

- Le SNUDI-FO gagne 2 sièges en CAPD dans l'Aisne et en Côte-d'Or et un siège dans l'Ain, dans l'Aude, en Haute-Garonne, en Indre-et-Loire, dans la Manche, en Mayenne, en Moselle, dans le Puy-de-Dôme, dans le Bas-Rhin, en Seine-et-Marne, dans le Tarn, dans l'Yonne, en Essonne, dans le Val-de-Marne.
- Le SNUDI-FO rentre pour la première fois à la CAPD du Finistère et des Pyrénées-Atlantiques.
- Le SNUDI-FO reste le syndicat majoritaire en Haute-Loire, dans le Vaucluse et dans le Val-de-Marne et le devient dans l'Aisne, l'Eure et la Mayenne.

Concernant les AESH qui votaient dans le cadre des CCP des personnels non-titulaires d'accompagnement et de surveillance, la FNEC FP-FO progresse partout, est majoritaire dans les académies de Bordeaux, Créteil, Clermont-Ferrand, Dijon, Nancy-Metz, Versailles... et bien souvent deuxième dans les autres académies.

Le message envoyé au gouvernement et au ministre Ndiaye est donc clair et net :

- Retrait de la réforme Macron sur les retraites !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !
- Arrêt des suppressions de postes et création des postes nécessaires ! Recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires et réabondement de celles-ci !
- Abandon des évaluations d'école et de toutes les mesures visant à détruire l'Ecole publique en liquidant notre statut, de la loi Rilhac à l'expérimentation marseillaise en passant par l'évaluation-PPCR !
- Arrêt de l'inclusion scolaire systématique et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH ! Abandon des PIAL !

Le SNUDI-FO remercie tous les personnels ayant voté pour les listes de la FNEC FP-FO et les invite à se syndiquer massivement à Force Ouvrière.

Il leur propose de participer partout en France aux réunions organisées dans les semaines qui viennent par les syndicats départementaux du SNUDI-FO, notamment pour préparer la grève pour le retrait de la réforme Macron sur les retraites.

Montreuil, le 9 décembre 2022

Pour adhérer au SNUDI-FO 35 : prix de la carte 2023 = 18,50 € + prix du timbre mensuel selon chaque situation

| AESH | 44 € à l'année (carte incluse) soit un coût total de 14,96 € après déduction fiscale, mensualités de 3,66€ | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| Retraité | Carte à 18,50 € et timbre à 10,68 €, coût total de 146,66 € à l'année soit 49,86 € après déduction fiscale, mensualités de 12,22 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| Adjoint, PES, PsyEN | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | Echelon 7 | Echelon 8 | Echelon 9 | Echelon 10 | Echelon 11 | | | | | |
| Directeur 2 à 4 classes Spécialisé IMF REP REP+ | | | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | Echelon 7 | Echelon 8 | Echelon 9 | Echelon 10 | Echelon 11 | | | | |
| Directeur 5 à 9 classes | | | | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | Echelon 7 | Echelon 8 | Echelon 9 | Echelon 10 | Echelon 11 | | | |
| Directeur 10 classes et plus | | | | | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | Echelon 7 | Echelon 8 | Echelon 9 | Echelon 10 | Echelon 11 | | |
| Hors classe | | | | | | | | | | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | | |
| Classe exceptionnelle | | | | | | | | | | | | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 |
| Instituteur | | | | | Echelon 9 | Echelon 10 | Echelon 11 | | | | | | | | | |
| Prix du timbre mensuel | 12,26€ | 13,95€ | 14,08€ | 14,50€ | 14,91€ | 15,30€ | 16,19€ | 17,34€ | 18,50€ | 19,84€ | 21,25€ | 22,56€ | 24,03€ | 25,38€ | 26,43€ | 28,32€ |
| Prix total annuel (carte à 18,50€ + 12 timbres) | 165,57€ | 185,92€ | 187,46€ | 192,45€ | 197,44€ | 202,05€ | 212,80€ | 226,63€ | 240,45€ | 256,58€ | 273,48€ | 289,22€ | 306,88€ | 323,01€ | 335,68€ | 358,34€ |
| Soit des mensualités de | 13,80€ | 15,49€ | 15,62€ | 16,04€ | 16,45€ | 16,84€ | 17,73€ | 18,89€ | 20,04€ | 21,38€ | 22,79€ | 24,10€ | 25,57€ | 26,92€ | 27,97€ | 29,86€ |
| Coût annuel après déduction fiscale | 56,29€ | 63,21€ | 63,74€ | 65,43€ | 67,13€ | 68,70€ | 72,35€ | 77,05€ | 81,75€ | 87,24€ | 92,98€ | 98,33€ | 104,34€ | 109,82€ | 114,13€ | 121,84€ |

Enseignants à temps partiel : carte à 18,50 € et timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = timbre à 50%...)

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez-le précieusement, il ne peut être établi de double).

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2023

(Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Nom : _____

AESH Retraité PsyEN

Prénom : _____

Instituteur PE

Adresse personnelle : _____

Fonction : Adj Dir TRS Brigade

Autre : _____

Classe normale HC CE

Echelon : _____

Téléphone : _____

Ecole : _____

Courriel personnel : _____

Ville : _____

Circonscription : _____

Temps partiel Quotité : _____ %

J'adhère au SNUDI FO et je règle ma cotisation:

Par prélèvement automatique mensuel → joindre un RIB

Par chèque à l'ordre du SNUDI FO 35 → Soit un seul chèque

→ soit plusieurs chèques :

..... chèques pour une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité,

pour un total de €

(indiquer au dos des chèques la date d'encaissement souhaitée)

Date: _____



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudifo35@wanadoo.fr

Non à la réforme des retraites !

La première ministre vient de confirmer le calendrier retenu pour la réforme des retraites : le texte sera présenté en Conseil des ministres début janvier, puis débattu au Parlement dans la foulée. Le gouvernement veut repousser l'âge de départ à 65 ans, et cela s'appliquerait dès l'été 2023. Il parle aussi de l'augmentation de la durée de cotisation. Il veut également discuter de l'avenir du Code des Pensions civiles et militaires, pendant ou à l'issue des discussions dans la Fonction publique sur les carrières et les rémunérations qui débiteront en 2023...

C'est INACCEPTABLE !

Le 3 octobre dernier, FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC, FSU, UNSA, Solidaires ont déclaré ensemble dans un communiqué national : « Les organisations syndicales réaffirment ainsi qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation. »

Le gouvernement n'exclut pas de recourir au 49-3 pour sa réforme des retraites, comme il l'a déjà fait par six fois pour imposer ses budgets d'austérité contre les hôpitaux, contre l'Ecole... Pour rappel, le budget de l'Education prévoit à nouveau 2 000 suppressions de postes à la rentrée, alors qu'ils n'ont aucun mal à trouver des milliards pour alimenter la guerre en Ukraine. Aujourd'hui, au nom de la « sobriété énergétique », ils ferment des écoles, des lycées, des universités...

Salaires : 8% tout de suite !

Le gouvernement fait ces annonces au moment où tous les agents sont pris à la gorge par l'explosion des prix. Pour les fonctionnaires, la hausse de 3,5 % du point d'indice est indigente. Chez Total, chez EDF, les patrons ont été contraints de lâcher entre 6 et 8 % d'augmentation après les grèves. Le patron des fonctionnaires c'est l'État. C'est pour cela que FO a demandé à la première ministre que les négociations salariales soient ré-ouvertes comme nous le faisons partout dans le secteur privé en exigeant des clauses de revoyure. Nous voulons nous aussi 8 % tout de suite !

Arrêt des contre-réformes !

Les personnels sont confrontés au délabrement de leurs conditions de travail. Le ministre Ndiaye fait feu de tout bois pour atomiser le cadre national de l'Ecole, des statuts, des diplômes : pacte avec les enseignants mettant en place des missions supplémentaires (travailler plus pour perdre moins), destruction des lycées professionnels pour livrer les jeunes à l'apprentissage patronal, réforme du collège et concertations locales pour disloquer cadre national, dissoudre les statuts et mettre en concurrence les écoles, les établissements...

La FNEC FP-FO exige l'abandon de ces contre-réformes, rejetées par l'immense majorité des personnels !

Pour nos retraites, nos salaires, nos postes, nos statuts et nos conditions de travail, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir partout pour préparer la riposte qui ne manquera pas d'arriver si le gouvernement persiste dans ses projets.

C'est par la mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire la grève, la vraie grève comme nous l'avons fait en 2019, que nous ferons reculer le gouvernement sur l'ensemble de ses contre-réformes.